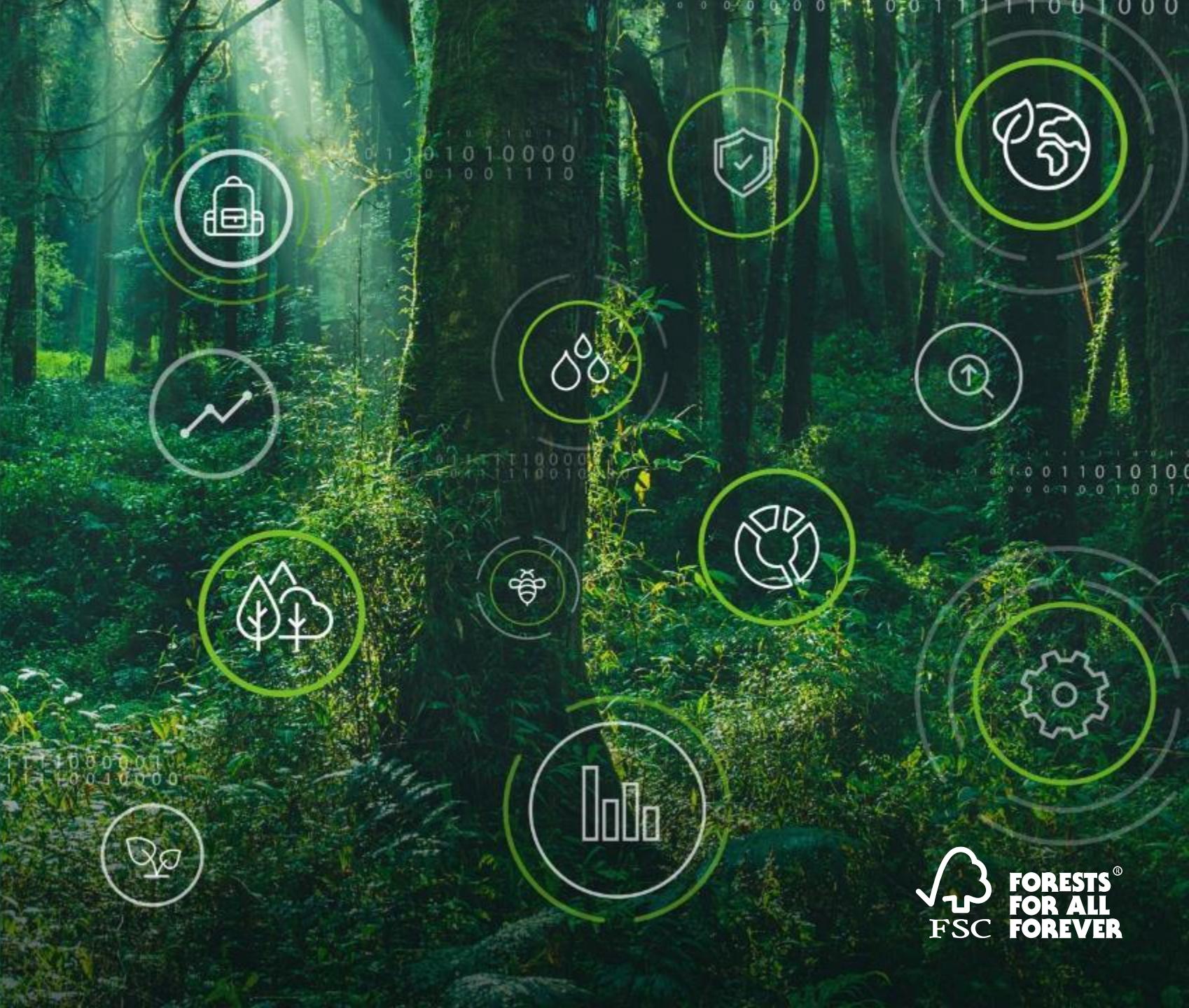


FSC® VERIFIED IMPACT

Clarification transition

20/10/2025



Cas n°1



* Si le choix est fait de passer l'audit sur la V1, le projet restera valide sur la V1 jusqu'en septembre 2031.

Il est néanmoins fortement recommandé de passer à la V2 dès que possible. La procédure mise à jour offre des avantages significatifs, notamment une documentation de projet plus structurée et transparente, une meilleure visibilité et des possibilités accrues de partenariats grâce au registre des services écosystémiques du FSC accessible au public. En outre, elle élargit la gamme des types d'impacts disponibles pour la communication, renforce l'alignement sur les principales normes de reporting en matière de durabilité et introduit des garanties plus solides reflétant les dernières meilleures pratiques en matière de vérification des services écosystémiques.

Cas n°2



Cas n°3



**31 décembre 2026 :
fin de la période de
transition PRO SE**

Novembre
2025

Novembre
2030

Forêt candidate **FM**
Mention **SE** souhaitée

Audit initial sur **V1*** ou **V2** au choix

Audit de renouvellement **FM**
Audit de renouvellement **SE (V2)**

* Si le choix est fait de passer l'audit sur la V1, le projet restera valide sur la V1 jusqu'en novembre 2030.

Il est néanmoins fortement recommandé de passer à la V2 dès que possible. La procédure mise à jour offre des avantages significatifs, notamment une documentation de projet plus structurée et transparente, une meilleure visibilité et des possibilités accrues de partenariats grâce au registre des services écosystémiques du FSC accessible au public. En outre, elle élargit la gamme des types d'impacts disponibles pour la communication, renforce l'alignement sur les principales normes de reporting en matière de durabilité et introduit des garanties plus solides reflétant les dernières meilleures pratiques en matière de vérification des services écosystémiques.

Cas n°4



Juin
2024

Forêt certifiée **FM**
Mention **SE** vérifiée

31 décembre 2026 :
fin de la période de
transition PRO SE

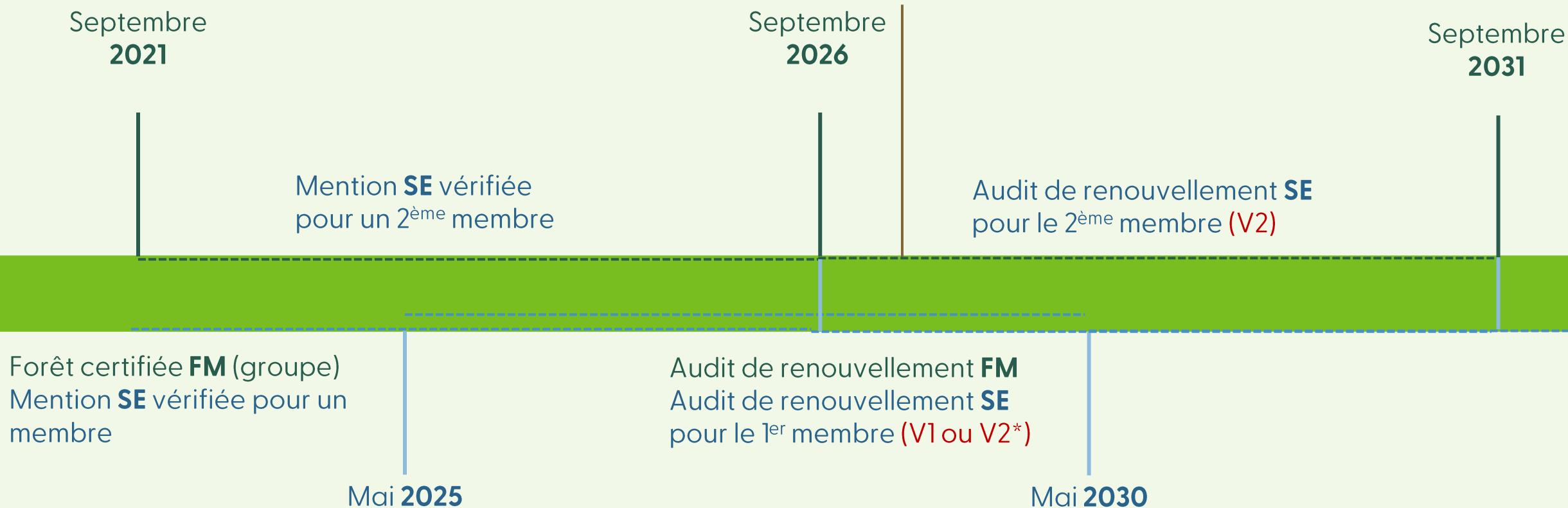
Juin
2029

Audit de renouvellement **FM**
Audit de renouvellement **SE (V2)**

Cas n°5



Cas n°6



Cas n°7

